Pornic,

Le 3 décembre 2019

Madame, Monsieur,

Cette année, nous organisons notre vide grenier, qui se déroulera le dimanche 19 janvier 2020 à la salle Polyvalente de Sainte Marie sur mer.

Nous garantissons les tables aux 150 premiers mètres vendus, les suivants devront apporter leur propre matériel. Les chaises, en revanche sont fournies à tout le monde.

Le tarif est de 12€ la table de 3 mètres et 10€ l’emplacement de 3 mètres sans table.

Nous disposons de la salle à 7h. Vous ne pourrez donc **PAS** vous installer avant 8h. En cas d’absence de votre part, nous nous accordons la liberté de revendre votre stand à partir de 9h.

Pour que votre demande soit prise en compte (l’enregistrement n’est effectif que si le dossier est complet).

* Je m’engage **à respecter le règlement** stipulé ci-dessous.
* Je signe ce document **après avoir pris connaissance du règlement** stipulé ci-dessous. (Renseignements identité obligatoires)
* Je joins **la copie de ma pièce d’identité** (carte d’identité ou passeport)
* Je joins **la copie de la carte grise** du véhicule qui sera présent sur le Vide Grenier
* Je joins **le chèque de règlement** à l'ordre de : APEL SAINT JOSEPH
* Je joins une enveloppe timbrée avec mon adresse pour envoi de l’accusé d’enregistrement à présenter le jour du vide grenier (si je n’ai pas d’adresse email sur laquelle recevoir mon reçu).
* J’adresse l’ensemble à APEL Saint Joseph – 12 RUE NOTRE DAME – SAINTE MARIE SUR MER 44210 PORNIC

Les réservations se font uniquement par téléphone au **07 49 22 57 63**

ou par email : [resa.apelsaintjoseph@gmail.com](mailto:resa.apelsaintjoseph@gmail.com)

**Bulletin d’Inscription et Attestation sur l’honneur**

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ et/ou Portable \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Adresse email …….........……………………………………….@..................................................

Je réserve un emplacement pour le VIDE GRENIER du 19 Janvier 2020 à la Salle Polyvalente de Sainte Marie sur mer aux conditions de réservations suivantes :

12€ la table de 3 mètres ou 10€ les 3 mètres

🞏 Prix : 12€ x ………….(nombre de table) = ……………. €

🞏 Prix : 10€ x ………….(emplacement de 3 mètres) = …………….€

Joindre le chèque à l’ordre de **l’APEL Saint Joseph** (pas de paiement en espèce).

***Document d’identité faisant foi obligatoire*** : (copie impérative)

🞎 Carte identité N°……………………………… délivré le…………....par………………………………

🞎 Passeport N°……………………………… délivré le…………....par……………………………………

🞎 J’atteste sur l’honneur **de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile** (article R 321-9 du Code pénal)

🞎 J’atteste ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)

Fait à :…………………………………………. Le :……………………………

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »** valant approbation du règlement

**Règlement du vide grenier du 19 Janvier 2020**

1. L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs,
2. Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées,
3. Les emplacements sont strictement réservés aux particuliers,
4. La vente par les enfants est autorisée sous contrôle parental,
5. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée,
6. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule,
7. La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées à l’APEL Saint Joseph,
8. Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d’enregistrement est incomplet, l’accusé de réception faisant foi,
9. L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s’est pas présenté avant 9 heures. L'installation s'effectuera à partir de 8h,
10. Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier,
11. En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée,
12. Le véhicule sera garé sur l'un des parkings en dehors de l'aire du vide-grenier, à l'exception des parkings privés- Les véhicules ne sont pas tolérés sur le site du vide grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté,
13. Le bénéficiaire s’engage à se munir d'une pièce d'identité,
14. Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 9h à 18h et à quitter les lieux avant 19H30 en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé,
15. Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d’arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les divers demandeurs; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte,
16. Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 18h,
17. Sont interdits à la vente, les animaux, biens alimentaires, alcool et tout ce qui ne rentre pas dans le cadre du vide-grenier,
18. Buvette et petite restauration possible sur le site,
19. Se munir de son matériel : table, chaise.